

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	23
- votants par procuration	5
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 3 février 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi trente janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un janvier, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoint,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE qui donne pouvoir à M. Jean-Marie MOREL

M. Frédéric LE PAGE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

Mme Fabiola ANQUETIL qui donne pouvoir à M. Jean-Paul MANGIN

M. Yoann LAVERNHE qui donne pouvoir à M. Philippe LEROUX

M. Teddy LECLERC qui donne pouvoir à Mme Martine HERBERT

Absente :

Mme Lesline BOIXEL, Conseillère Municipale.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Mourad BETTAHAR est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.09/01.20

Objet : Budget restauration

Tarifs municipaux 2020 :

repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile

Délibération n°: D.09/01.20

**Objet : Budget restauration
Tarifs municipaux 2020 :
repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile**

Monsieur PICAVET rappelle que chaque année, les tarifs pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile font l'objet d'une revalorisation au vu d'un arrêté ministériel.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.126/12.19 du 12 décembre 2019 fixant les tarifs municipaux 2020, à l'exception de ceux des repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile (annexe 7) qui sont fixés au regard d'un pourcentage d'augmentation défini par arrêté ministériel publié dans le Journal Officiel de la République Française,

Vu les dispositions de l'arrêté ministériel du 24 décembre 2019, publié au Journal Officiel du 28 décembre 2019, qui précise que "les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L.347-1 du code de l'action sociale et des familles ne peuvent augmenter de plus de 3 % en 2020 par rapport à l'année précédente",

Considérant qu'au regard dudit arrêté, les tarifs pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile ne peuvent être augmentés de plus de 3 % en 2020 par rapport à 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les tarifs municipaux 2020 pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile comme indiqué dans le tableau ci-après ; ces tarifs augmentant de 1 %, comme le permet l'arrêté ministériel du 24 décembre 2019 précité.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,



TARIFS 2020**REPAS SERVIS DANS LA SALLE DE RESTAURATION, RUE DU LIN
ET PORTAGE A DOMICILE**

assujettissement à la TVA à 10%

Libellé	Tarifs TTC 2019	Tarifs HT 2019	Tarifs TTC 2020 applicables	Tarifs HT 2020 votés
Repas en salle				
personnes âgées et personnes en situation de handicaps	6,85	6,23	6,90	6,27
personnel communal	4,40	4,00	4,45	4,05
personnel de service de la salle de restauration	2,10	1,91	2,15	1,95
personnes extérieures	8,90	8,09	9,00	8,18
Portage				
portage à domicile	7,15	6,50	7,20	6,55

